



Délibération N°25-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 28.06.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 28 juin à 9h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 21/06/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre d'administrateurs présents : 5

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs votants : 5

Présents : Alexandre MARSAT, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Marina OUEDRAOGO, Stéphane GAY

Absents ou excusés : Benoît LOTH (absent), Maëva DE FILIPPO (absente), Sébastien ROSSIGNOL (excusé)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

Approbation du Compte Financier Unique 2022 de la Caisse des Ecoles de la Ville de Cenon

Rapporteur : Monsieur Marsat

Le Chapitre I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur Marsat Alexandre, Représentant du Président de la Caisse des Ecoles, s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats à zéro compte tenu de l'exécution budgétaire.

CAISSE DES ECOLES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'Année	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de Clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reste à Réaliser						

Il ne convient donc pas de faire une affectation des résultats.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

5 voix pour
0 abstention
0 voix contre

- ✓ Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- ✓ Constate, aussi bien les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- ✓ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

À l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

P/le Président de la Caisse des écoles

et par délégation

Alexandre MARSAT

Représentant du Président.



Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200098374-20230628-25-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Publication : 31/05/2023